

Bulletin d'inscription



Société

Raison sociale : Service :

Adresse :

Code Postal : Ville :



Nom du responsable :

Fonction :

Téléphone(s) :

Email :

Siret : APE :

Facturation

Code (à porter sur la facture s'il y a lieu) :

Adresse de facturation / organisme payeur (Si différente de l'adresse de convocation) :

Société : Service :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Nom du responsable : Fonction :

Téléphone : Email :

Conditions générales de vente concernant les prestations de formation

Formation permanente

axis&agix est un organisme agréé de formation permanente, enregistré sous le numéro 11920185192.

Les conventions simplifiées de formation permanente sont envoyées sur simple demande.

Condition de règlement

- les prestations de service sont toujours payables à réception de facture.

- après les études d'usage et l'aval de notre société d'assurance de crédit, des conditions spécifiques à chaque client seront fixées.

Acceptation d'une inscription

Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles (12 places par séminaire).

Dans le cas où un séminaire serait déjà complet au moment de la réception d'une ou plusieurs inscriptions, axis&agix s'engage à informer le client dans les plus brefs délais et à lui proposer soit le remboursement de son acompte, soit le choix d'un autre stage de même niveau dans son calendrier.

1 allée de la venelle 92150 Suresnes

Tél : 01 41 38 37 60 Fax : 01 45 06 76 58

Bulletin d'inscription



Participants

Nom	Prénom	Réf.	Dénomination de stage	Dates	Prix H.T

Conditions générales de vente concernant les prestations de formation

Conditions d'annulation

Les cours peuvent être annulés par le client dans les conditions suivantes :

- plus de 15 jours avant le début du séminaire : annulation libre, remboursement de l'acompte.
- moins de 15 jours du séminaire : annulation possible, acompte non restituable.
- moins de 72 heures avant le début du séminaire : le paiement de l'intégralité du séminaire demeure exigible.

axis&agix se réserve le droit d'annuler un cours si celui-ci ne totalise pas au moins 4 participants.

Le client peut alors demander le remboursement de son acompte, soit choisir une autre date à sa convenance dans le calendrier.

Contestation

En cas de litige ou de contestation, le Tribunal de Commerce de Nanterre sera seul compétent. Toutes les conditions ci-dessus sont supposées acceptées par le client dès lors qu'il a passé commande.

Dans le cas où l'inscription à un stage se fait par bon de commande et non par le présent bulletin, les clauses générales d'achat ou toute autre clause figurant sur le bon de commande ou sur toute autre pièce de nos clients ne peuvent annuler ou modifier les conditions ci-dessus, sauf accord écrit de notre part.

axis&agix

1 allée de la venelle 92150 Suresnes

Tél : 01 41 38 37 60 Fax : 01 45 06 76 58